Maitre d'Ouvrage: T.D.S.P.
47, rue Saint-Martin
84100 ORANGE
Tél 04.90.34.18.92
Fax 04.90.11.72.67
Mail: vaucluse@terresdusoleil.com
Web: www.terresdusoleil.com

Géomètre-Expert - Maître d'Oeuvre:
SELARLU CARTA et MORIN
21, Allées Frédéric Mistral
30130 PONT SAINT ESPRIT
Tél 04.66.39.15.18
geometrepse@hotmail.com

Lotissement "Les Hauts de l'Esperan"

SAINT-ALEXANDRE

Section D - lieu-dit "Lesperant"

PLAN DE RESERVATION
LOT 6

Plan de situation

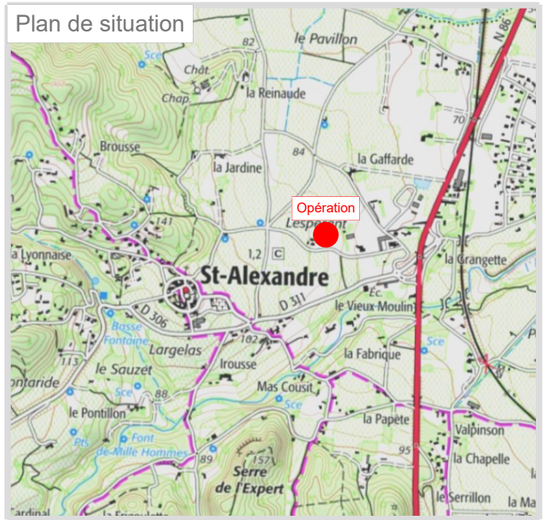

Photo aérienne

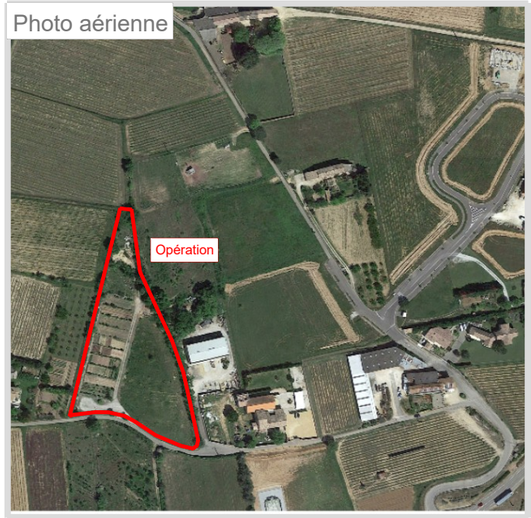

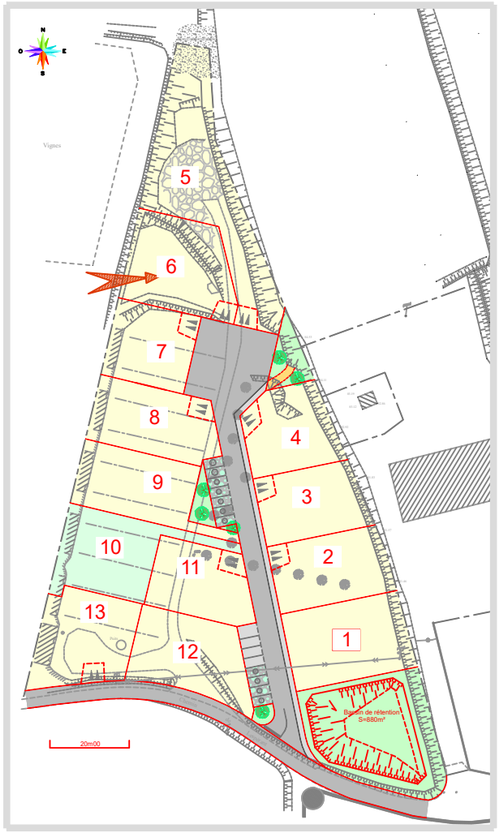

OCCUPATION DU SOL:
- Surface de plancher maximale: 200m²
- Emprise au sol maximale: 150m²
- Surface imperméabilisée maximale: 200m²

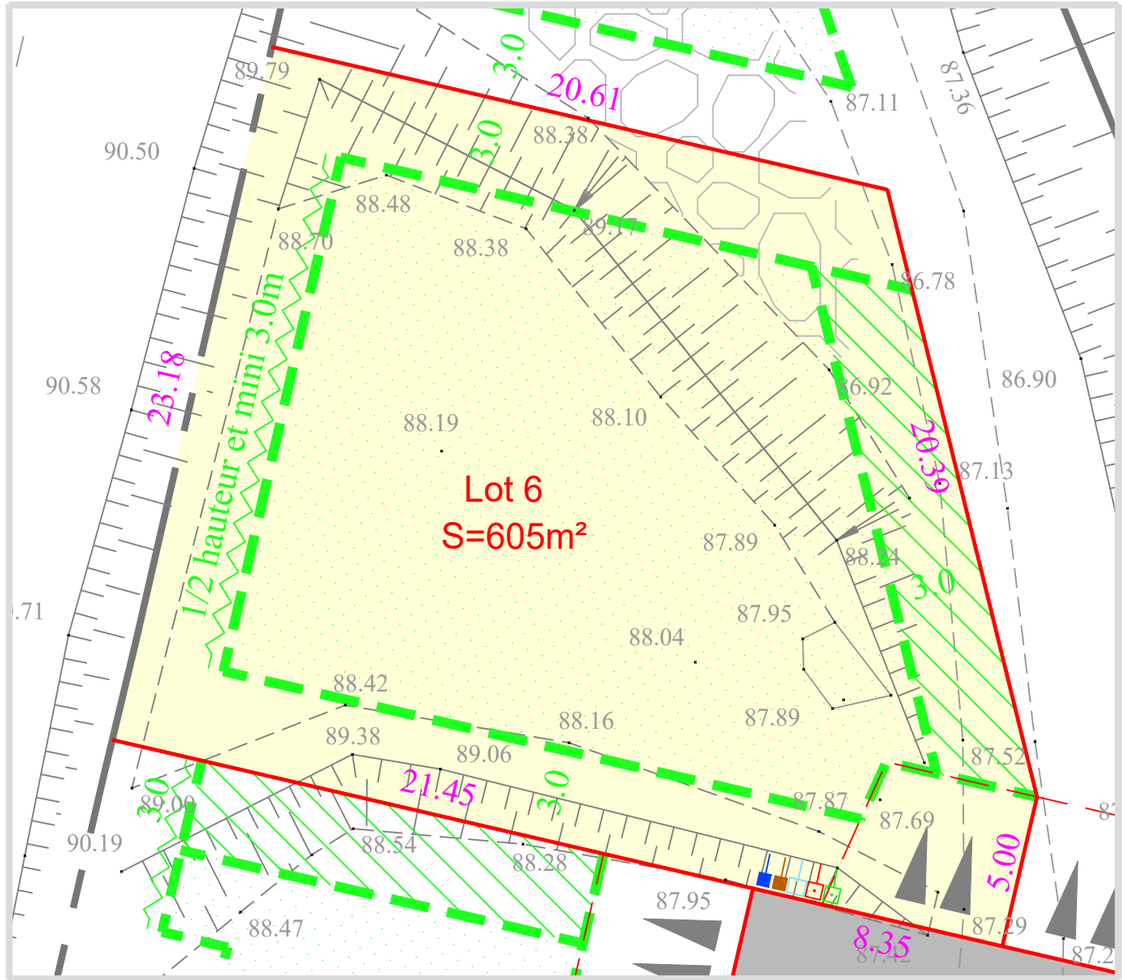

Echelle : 1/200

LEGENDE

- Voirie
- Stationnement perméable
- Espaces Verts
- Zone d'implantation des constructions R+1 maxi (H<8m50)
- Zone de construction en limite pour garage et annexe en Rez-de-Chaussée (H<3m50 à l'égout ou acrotère)
- Implantation des constructions autorisée en limite ou à 3m00
- Parking Privatif Non Clos
- 13.50 Cotations périmétriques
- 80.00 Cotes Altimétriques
- Brcht Telecom, Brcht Enedis, Brcht Eaux Usées, Brcht Eau Potable, Brcht Eaux Pluviales — Points de raccordement aux réseaux (L'implantation pourra être modifée lors des travaux)

Nota:
-Document indissociable de la promesse de vente
-Un procès-verbal de Bornage et de reconaissance de limites complètera le présent document. Il sera établi après bornage définitif des lots et sera annexé à l'acte authentique de vente, seul ce document définitif portant la signature du Géomètre-Expert est destiné à fournir des surfaces et cotations définitives.
-Une projection de talus est à prévoir le long des voies internes compte tenu de la topographie du terrain. Il est nécessaire de s'assurer de l'altimétrie finie de la voirie pour l'étude du projet.
-La position des différents branchements est donnée à titre indicatif. L'emplacement définitif sera indiqué sur les plans de récolement dressés à l'issue des travaux.
-L'altimétrie des futures constructions sera définie en fonction des ouvrages réellement exécutés.
-Les côtes planimétriques sont données à titre indicatif
-Document établi sous réserve de l'obtention d'un éventuel permis d'aménager modificatif
-Document ayant pour but de définir les prestations réalisées par l'aménageur